



Note de position

Travail étudiant 2.0

Votée le 08.02.2025 à Mons

Au cours des dernières années, la FEF a régulièrement attiré l'attention des médias et du monde politique sur l'augmentation de la précarité étudiante. Aujourd'hui, ce constat est largement partagé dans l'opinion publique. Cependant, la précarité elle-même s'est malheureusement normalisée. Il est désormais considéré comme « normal » que les étudiant·e·s peinent à financer leurs études et soient contraint·e·s de prendre un, voire plusieurs emplois pour subvenir à leurs besoins essentiels. Ce phénomène, loin d'être une simple impression, est confirmé par les statistiques officielles.

Le nombre total d'étudiant·e·s jobistes a augmenté de 41 % en dix ans. Si cette hausse est en soi déjà impressionnante, elle masque des réalités encore plus préoccupantes. Par exemple, la proportion d'étudiant·e·s travaillant durant l'année académique est passée de 22 %, en 2012-2013, à 42 %, en 2022-2023. Les employeurs profitent d'un régime de cotisations sociales allégées, qui rend les étudiant·e·s particulièrement attractif·ve·s sur le marché du travail. Cette situation favorise le développement du travail étudiant en dehors des périodes de vacances scolaires, un phénomène qui devrait pourtant alerter les responsables politiques.

UN TRAVAIL DEVENU UNE NÉCESSITÉ, ET NON UN CHOIX

L'absence de politiques sociales efficaces à destination des étudiant·e·s est une responsabilité politique. La flexibilisation croissante des contrats d'occupation a servi, depuis quinze ans, d'alibi pour ne pas agir face à la montée de la précarité. Les jobs étudiants, traditionnellement perçus comme une opportunité de gagner un peu d'argent durant les vacances, sont désormais une obligation pour beaucoup. Cette évolution est particulièrement visible dans des secteurs comme l'Horeca, où une personne sur deux est sous contrat étudiant.

Force est de constater que le travail étudiant n'a plus pour objectif de mettre un peu d'argent de côté pour financer des loisirs, mais bien de répondre à des besoins essentiels. Cette intensification du travail n'est pas le fruit d'un choix, mais d'une nécessité imposée par des aides sociales insuffisantes, trop restrictives ou difficiles d'accès. Alors qu'une année d'études coûte environ 14 000 € pour un·e étudiant·e vivant en kot, le montant d'une bourse d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne couvre qu'une infime partie de ce coût.

LES CONSÉQUENCES SUR LES ÉTUDES ET LA RÉUSSITE ACADEMIQUE

Les études montrent une corrélation importante entre le travail étudiant et l'échec académique. En d'autres termes, l'un des principaux facteurs de l'allongement des études est le recours massif au travail étudiant. Les chiffres de la FEF révèlent que près de quatre étudiant·e·s jobistes sur cinq (79,6 %) estiment que leur emploi a un impact négatif sur leurs études. Une étude belge menée en 2024 auprès des étudiant·e·s de l'UCLouvain-Saint-Louis montre que celles et ceux qui travaillent pour financer totalement (13,8 % de réussite) ou



partiellement (20,4 %) leurs études ont deux à trois fois moins de chances d'obtenir leurs 60 crédits que celles et ceux qui ne doivent pas travailler (42 % de réussite).

En France, une étude de 2024 met en lumière un écart de 19 points dans le taux d'étudiant·e·s en retard sur leurs études entre celles et ceux qui travaillent (66 %) et celles et ceux qui ne travaillent pas (47 %). Cela s'explique principalement par le fait que les étudiant·e·s doivent rater des cours pour aller travailler. À l'Université Libre de Bruxelles, une enquête récente de l'Observatoire de la vie étudiante révèle que 44,4 % des étudiant·e·s en grande difficulté financière déclarent manquer des cours, plusieurs fois par semaine, en raison de leur activité salariée, contre seulement 14,6 % chez celles et ceux en situation financière très confortable. Cette enquête confirme également que le travail étudiant résulte d'une obligation financière et non d'un choix. Parmi les étudiant·e·s interrogé·e·s en 2023, seules 9,3 % des personnes en situation financière très facile travaillent par obligation, contre 84,5 % des étudiant·e·s en grande précarité.

LA FEF INTERPELLE LES RESPONSABLES POLITIQUES

La Belgique, en ratifiant le Pacte de New York relatif aux droits civils et politiques, s'est engagée à garantir un enseignement supérieur tendant vers la gratuité. Chacun·e a droit à l'éducation, et il incombe à chaque gouvernement – qu'il soit régional, communautaire ou fédéral – de veiller à ce que cet engagement soit respecté. Une résolution interparlementaire a été adoptée en ce sens en 2021, mais ses effets tardent à se faire sentir.

Le gouvernement fédéral a récemment annoncé son intention d'augmenter le nombre d'heures de travail étudiant autorisées à 650 par an, dès l'âge de 15 ans. Si cette mesure peut temporairement soulager certain·e·s étudiant·e·s, la FEF ne peut se réjouir de voir des jeunes passer trop de temps à travailler, au détriment de leurs études. Être étudiant·e implique déjà de nombreuses obligations académiques et extra-académiques, sans oublier la nécessité d'un minimum de vie sociale. Plus encore, l'enseignement a pour objectif de former des citoyen·ne·s actif·ve·s, responsables et critiques. Être étudiant·e ne devrait pas signifier sacrifier son éducation pour subvenir à ses besoins essentiels.

REVENDICATIONS DE LA FEF

La FEF revendique le droit pour chaque étudiant·e de choisir librement de travailler ou non, sans y être constraint·e par des raisons financières. Pour cela, plusieurs mesures sont nécessaires.

D'une part, il est essentiel de renforcer la protection des étudiant·e·s jobistes. Cela passe par une augmentation des cotisations patronales et salariales, au même niveau que celles appliquées aux autres travailleur·se·s. Ce changement mettrait fin à la concurrence déloyale



tout en garantissant aux étudiant·e·s les mêmes droits sociaux, notamment en matière de chômage et de pension.

D'autre part, il est impératif de poursuivre le chemin vers la gratuité de l'enseignement, afin d'éradiquer la précarité étudiante et le travail constraint. Cela nécessite une diminution des coûts liés aux études, une augmentation des allocations d'études et une simplification des démarches administratives pour y accéder.

Enfin, la FEF appelle à la création d'un Observatoire de la vie étudiante, qui permettrait de documenter, de manière rigoureuse et objective, les réalités vécues par les étudiant·e·s. Cet outil serait indispensable pour orienter les politiques publiques et garantir leur efficacité.

